

PLESSIS-DE-ROYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



**SEANCE DU
29 OCTOBRE 2020**

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	10
Date de convocation :	20 octobre 2020
Date d'affichage :	5 novembre 2020

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Plessis-de-Roye se sont réunis dans la salle de la mairie en session ordinaire sur convocation adressée par le Maire, Monsieur Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PEYR

Etaients présents : Monsieur CALANDRONI Arnaud, Monsieur DEPRES Michel, Monsieur LAGOUGE Michel, Monsieur PEYR Patrick, Monsieur PILLOT Denis, Madame PISCHEDDA Speranza, Madame QUIRIN Catherine, Madame SANGUE Yvette, Monsieur TRAVERS Vincent, Madame VIEVILLE Sylvie

1/ PROPOSITION D'UNE TENUE A HUIS CLOS DE LA REUNION EN RAISON DES CONDITIONS SANITAIRES - Délibération 2020-042

Monsieur le Maire propose que la réunion du présent Conseil Municipal se tienne à huis clos compte tenu des conditions particulières imposées par l'évolution de la pandémie de COVID-19. Il ajoute que la réunion devra se clore avant 21 heures afin de respecter le couvre-feu imposé pour les mêmes raisons.

Par un vote à main levée, la tenue du huis clos est votée à l'unanimité.

2/ MINUTE DE SILENCE EN RAISON DES ATTENTATS PERPETRES CONTRE LE PROFESSEUR SAMUEL PATY ET DANS LA BASILIQUE DE NICE

Monsieur le Maire demande, bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour, que le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes des horribles attentats qui ont touché la France dans les jours précédents.

Tous les membres du Conseil Municipal se lèvent et observent cette minute de silence.

Monsieur le Maire reprend le cours de la réunion.

3/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 AOUT 2020 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - Délibération 2020-043

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent le compte-rendu de la réunion du 25 août 2020.

Monsieur PEYR Patrick est désigné secrétaire de séance.

4/ POINT SUR LES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

4-1/ Délibération approuvant l'embauche d'une personne à la cantine de Lassigny – Délibération n°2020-044

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAGOUGE, délégué aux affaires scolaires.

Monsieur LAGOUGE rappelle les circonstances : une réunion s'est tenue à la mairie de Lassigny le 17 août dernier lors de laquelle Monsieur MAROT, Maire de Lassigny, a demandé que les communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Lassigny, prennent une délibération pour approuver l'embauche d'une personne supplémentaire pour l'encadrement des enfants à la cantine ainsi que le tableau comptable des frais afférents et la répartition des participations des différentes communes.

Il convient donc de répondre à cette demande, précisant que la commune de Fresnières a déjà pris une délibération dans le même sens le 18 février 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des dépenses de fonctionnement de la cantine de Lassigny pour le recrutement d'un agent de surveillance pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2020. Le montant demandé pour les 12 enfants de Plessis de Roye est de 981,29 €.

Le Conseil Municipal de Plessis-de-Roye valide le montant de la participation de la commune en émettant une réserve sur la clé de répartition de ce montant : le coût de l'agent supplémentaire estimé par la mairie de Lassigny est réparti uniquement sur le nombre d'enfants des communes extérieures à Lassigny alors qu'une mutualisation correcte impliquerait une répartition sur l'ensemble des effectifs de la cantine.

Dans un souci de conciliation, le Conseil Municipal de Plessis-de-Roye prend acte de cette erreur et exprime sa détermination à voir clarifier le montant des participations demandées aux communes extérieures de Lassigny dans le cadre d'une convention (point suivant) de constitution d'un RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) qui précise les conditions de gestion et de décision des coûts scolaires de toute nature (cantine, frais de fonctionnement, activités périscolaires, etc.).

Il exprime le souhait que cette convention soit discutée et signée afin que le bilan financier des coûts scolaires de l'année scolaire 2020-2021 soit traité dans le cadre de celle-ci.

Avec les restrictions exprimées ci-avant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le principe ainsi que le montant (981,29 €) de la participation financière de la commune de Plessis-de-Roye aux frais de fonctionnement spécifiques à l'embauche d'un encadrant supplémentaire à la cantine de Lassigny.

4-2/ Démarches en vue de la signature d'une Convention de constitution de RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) – Délibération n°2020-045

Monsieur LAGOUGE informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré respectivement les maires de Crapeaumesnil, Fresnières, Gury et Lassigny pour connaître leur positionnement quant à l'ouverture de négociations pour la constitution d'un RPIC. Ils ont tous répondu favorablement avec la volonté de mettre un terme à la situation tacite mais non formalisée qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur LAGOUGE présente un projet de convention qu'il a rédigée et qui a été adressé par mail à tous les élus du Conseil Municipal. Il est décidé que tous les élus étudieront ce projet pour proposer corrections, ajouts ou modifications (notamment dans les répartitions de frais) dans un délai de 15 jours (date limite le 12 novembre avec la condition qu'un non-retour vaut accord). Monsieur LAGOUGE se propose une fois ce retour fait, d'adresser aux autres communes concernées le document validé par les élus de Plessis-de-Roye afin d'engager les négociations qui permettront d'aboutir à une rédaction finale.

L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

4-3/ Participation de la commune de Plessis-de-Roye aux frais de cantine à Lassigny au bénéfice des parents – délibération n°2020-046

Etat des lieux : Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la commune de Lassigny en concertation avec les représentants élus de Crapeaumesnil, Fresnières, Gury et Plessis-de-Roye a décidé l'augmentation du tarif du repas à hauteur de 5,10 €. L'augmentation de l'ordre de 7% s'explique par les contraintes nouvelles imposées : d'une part l'obligation de servir deux repas bio et un repas végétarien par semaine, d'autre part, la nécessité de recruter une nouvelle personne pour encadrer les enfants lors de cette pause méridienne compte tenu des effectifs, et enfin, les contraintes spécifiques liées à la COVID.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune prenne à sa charge une partie de la facture de cantine sous forme de remboursement aux parents domiciliés sur la commune et dont les enfants sont scolarisés à Lassigny.

Monsieur LAGOUGE présente un projet de lettre à envoyer aux parents ayant des enfants à la cantine de Lassigny afin de les informer de la décision du Conseil Municipal de Plessis-de-Roye de la participation de la commune aux frais de cantine. Le montant dépendra des revenus et de la composition du ménage. Cette lettre est accompagnée d'un formulaire dans lequel sont demandées

les informations permettant de mettre en œuvre cette participation (couple ou ménage monoparental, enfants de moins de 14 ans, enfants de 14 ans ou plus, revenu fiscal de référence) ainsi que les pièces justificatives nécessaires (avis d'imposition, RIB pour paiement, justificatif du paiement de la facture à la commune de Lassigny).

Monsieur LAGOUGE présente également une grille de détermination de la participation financière de la commune qui tiendra compte des revenus du ménage concerné ainsi que de sa composition. Le principe retenu est de ramener les revenus à une UC - unité de consommation - (démarche INSEE sur le revenu disponible par UC). De plus, le montant de l'aide apportée sera croissant, non linéairement avec le nombre d'enfants à la cantine. Sans entrer dans les détails du calcul, l'aide ira de 10 à 90 % du prix du repas suivant les critères retenus (voire nulle en cas de revenus élevés).

Monsieur CALANDRONI intervient pour signifier que les principes retenus le satisfont dans la mesure où quels que soient les revenus, même les revenus les plus bas, il y a toujours un reste à charge des familles qui sera au minimum de 20 % pour celles qui auront l'aide maximale pour un enfant, soit un coût réel pour la famille de 1,02 € pour un repas à 5,10 €. Evidemment, pour les revenus plus élevés, le reste à charge pour les familles sera plus conséquent. Selon les estimations de Monsieur LAGOUGE, quasiment toutes les familles concernées de Plessis-de-Roye devraient pouvoir bénéficier de l'aide financière de la commune.

L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5/ COURS D'ANGLAIS AUX ENFANTS DE LA COMMUNE - délibération 2020-047

Etat des lieux : la mairie a lancé un sondage auprès des familles de la commune pour savoir si elles étaient intéressées par la dispense de cours d'anglais à leurs enfants, cours pris en charge par la commune et dispensés par un intervenant employé par le Centre Social et Culturel de Lassigny.

Madame QUIRIN informe le Conseil Municipal que les formulaires retournés en mairie ont recueilli l'assentiment de 8 enfants provenant de 5 familles. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet et indique qu'il a pris contact avec le Centre Social et Culturel de Lassigny qui a opéré l'embauche d'une professeure pour des cours d'anglais pour adultes et que, sous réserve de ses disponibilités, elle pourrait peut-être assurer ces cours d'anglais pour les enfants. Reste également à trouver un jour et un créneau horaire qui satisfassent les familles. Madame QUIRIN indique qu'elle adressera un courrier aux parents ayant inscrit leurs enfants afin de les tenir informés de l'avancement du projet, l'objectif étant de démarrer les cours au retour des vacances de Noël, début janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'ensemble des propositions.

6/ POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE

Madame QUIRIN informe le Conseil municipal des dernières réunions ayant mobilisé des élus de la commune, l'ADTO, la DRAC, l'entreprise LELU retenue pour les travaux, etc.

Elle précise que le marché a été signé avec l'entreprise LELU et que les ordres de service ont été lancés. Un coordinateur sécurité a également été nommé.

Elle indique en outre que, par rapport aux derniers devis, une révision substantielle avoisinant 10 000 € en faveur de la commune a été obtenue en ce qui concerne la « base de vie ». Ainsi, au lieu d'installer des bâtiments provisoires (vestiaire, cantine, toilettes, points d'eau, etc.), la commune a proposé d'utiliser une partie de la salle communale à cette fin. La salle communale sera alors indisponible pendant la période des travaux mais la révision financière obtenue sera largement supérieure aux bénéfices financiers issus des différentes locations qui auraient pu se faire sur la même période, d'autant plus que les circonstances liées à la COVID-19 rendront sans doute impossible la location.

L'échéancier prévu comporte la mise en place des échafaudages durant le mois de décembre et les travaux de rénovation à proprement parler devraient se dérouler dans les 4 mois qui suivront.

Monsieur PILLOT demande si la mise en place de la crèche comme cela s'est fait les années précédentes ainsi que l'éclairage des vitraux à l'intérieur de l'église sont remis en question. Après discussion collective, il apparaît que l'éclairage de l'intérieur de l'église est impossible compte tenu des restrictions d'accès à l'église et à ses alentours. Il en est de même pour l'installation de la crèche mais plusieurs élus font la proposition d'installer la crèche dans la partie de la salle communale qui

ne sera justement pas utilisée par les travailleurs du chantier (côté porte sur la rue du Château). Une mise en scène avec éclairage intérieur et extérieur permettrait sans doute de rendre visible la crèche de l'extérieur.

Le Conseil Municipal décide de faire la proposition à l'Association de Sauvegarde de l'Eglise qui décidera de ce qui lui semble le plus pertinent.

Monsieur PILLOT demande s'il ne conviendrait pas de prendre des dispositions concernant les objets de valeur se trouvant à l'intérieur de l'église. Monsieur le Maire répond qu'il faudra faire un inventaire (éventuellement avec des photographies) avant le démarrage des travaux et demander à l'Association si elle estime nécessaire de retirer certains objets afin de les préserver de toute dégradation éventuelle.

7/ APPEL A CANDIDATURE POUR POURVOIR LE POSTE DE DEUXIEME ADJOINT

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de procéder au remplacement de Monsieur Pascal LEMARDELET au poste de deuxième adjoint.

Monsieur le Maire propose que, compte tenu des conditions particulières de ce Conseil Municipal (durée limitée), on ne procède pas à l'élection du nouvel adjoint mais que les élus qui font acte de candidature pour cette fonction se fassent connaître et que l'on procède à l'élection définitive lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Yvette SANGUE et Monsieur Arnaud CALANDRONI font acte de candidature pour la fonction de deuxième adjoint.

8/ FESTIVITES DE FIN D'ANNEE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE - Délibération n°2020-048

Monsieur le Maire indique que la situation générale empêche d'envisager les festivités de fin d'année comme les années précédentes (petite fête à la salle communale, distribution de jouets aux enfants, etc.). Il propose donc de faire un bon d'achat par enfant dans un rayon jouets d'une grande enseigne et de porter le montant de celui-ci à 50 € (année précédente 30 €) compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de frais engagé pour une fête (spectacle, boissons, gâteaux, etc.).

Plusieurs élus interviennent pour que le rayon culture (livres surtout !) soit ajouté au rayon jouets et tous insistent pour que des précautions soient prises afin que les uniques bénéficiaires du bon d'achat soient les enfants (jouets, culture).

Monsieur le Maire répond que des contacts seront pris avec la grande enseigne afin de préciser les modalités de la mise en œuvre de ces bons d'achat.

Madame QUIRIN précise qu'elle avait déjà pris des contacts pour la location d'une calèche en vue de ces festivités de fin d'année et qu'il aurait été possible d'organiser un tour avec les enfants, les cadeaux, etc., en passant notamment par le hameau de Belval. Malheureusement, il va falloir décommander.

L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Vu le manque de temps, il est impossible de discuter des réponses aux questions diverses du précédent Conseil Municipal.

Il est demandé aux élus de réfléchir à ces réponses de façon à traiter rapidement le sujet au prochain Conseil Municipal.

Vu les impératifs du couvre-feu (21h), la séance est levée à 20h55. Et ont signé tous les membres présents.